

Strasbourg, le 16 octobre 2015
[tpvs25f_2015.docx]

T-PVS (2015) 25

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU
MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

35^e réunion:
Strasbourg, 1-4 décembre 2015

**5^e réunion du Groupe d'experts
de la conservation des oiseaux**

Strasbourg
12-13 octobre 2015

- RAPPORT DE REUNION -

*Note du Secrétariat
préparée par
la Direction de la gouvernance démocratique*

Le Groupe d'experts de la conservation des oiseaux s'est réuni à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, les 12-13 octobre 2015.

Le Comité permanent est invité à:

- Prendre note du rapport et des décisions de la réunion des correspondants spéciaux sur la mise à mort illégale d'oiseaux (Madrid, février 2015), avec l'appui du présent Groupe d'experts ;
- Prendre note du rapport de la 5^e réunion du Groupe d'experts de la conservation des oiseaux ;
- Convoquer, en 2016, un Groupe de travail ad hoc composé d'un groupe restreint d'experts sur le Balbuzard pêcheur afin d'améliorer et de compléter le deuxième projet de Plan d'Action en vue de présenter un projet final au Comité permanent à sa 36^e réunion ; encourager les Parties contractantes à se porter volontaires pour participer à ce travail ;
- Inviter les autorités des pays faisant l'objet de plaintes en instance à poursuivre une coopération fructueuse avec le Bureau afin de trouver des solutions appropriées ;
- Noter les vives inquiétudes du Groupe d'experts en ce qui concerne la situation des oiseaux migrateurs sur la côte nord-est de la Bulgarie et demander aux autorités d'effectuer une évaluation complète, indépendante et rigoureuse de l'impact du développement des parcs éoliens sur les espèces d'oiseaux migrateurs et reproducteurs ;
- Inviter les autorités islandaises à faciliter l'organisation d'une mission conjointe AEWA/Convention de Berne dans le pays concernant la politique de boisement, au cours du premier semestre 2016 ;
- Approuver le document méthodologique sur l'identification des points noirs de la mise à mort illégale d'oiseaux et encourager les Parties à le porter à l'attention des praticiens et des représentants qui seront désignés pour participer à la Task force Pan-méditerranéenne de la CMS sur la mise à mort illégale d'oiseaux;
- Examiner et, le cas échéant, adopter le projet de recommandation sur les facteurs de gravité et les principes en matière de fixation des peines dans l'évaluation des infractions contre les oiseaux et en particulier la mise à mort illégale, le piégeage et le commerce d'oiseaux sauvages.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le Président du Groupe d'experts de la conservation des oiseaux, M. Rastislav Rybanič, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et remercie les intervenants de leur contribution aux débats. Il explique également qu'en raison des délais stricts fixés pour la traduction et la publication de documents avant la prochaine réunion du Comité permanent, le rapport de la présente réunion sera un bref résumé des principaux débats et décisions.

Il présente ensuite l'ordre du jour et indique que quelques changements ont eu lieu en raison de circonstances imprévues qui ont contraint un des orateurs à annuler sa participation.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président invite les participants à examiner le projet d'ordre du jour qui a été adopté avec des changements mineurs.

3. PRESENTATION DE LA REUNION

Mme Ivana d'Alessandro donne un bref aperçu du travail effectué par le Groupe d'experts au cours des deux dernières années et met l'accent sur les points de l'ordre du jour pour lesquels le Groupe est invité à prendre des décisions sur la suite qu'il convient de leur donner. Ces points concernent principalement les outils pouvant améliorer la conservation du Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), les moyens de renforcer l'application des aspects juridiques visant la mise à mort illégale d'oiseaux, et un certain nombre de plaintes en instance liées à plusieurs espèces d'oiseaux, qui avaient été transmises au Groupe par le Bureau du Comité permanent. Elle explique les résultats attendus pour chacun de ces points.

Enfin, Mme d'Alessandro met en évidence la contribution d'autres organisations partenaires aux travaux de la Convention sur la conservation des oiseaux, ainsi que la pertinence des exposés liés aux enjeux actuels et aux outils que le Groupe peut utiliser pour ses travaux futurs.

4. INFORMATIONS RECENTES SUR LES ACTIVITES ET LES PRIORITES RELATIVES A LA CONSERVATION DES OISEAUX DANS D'AUTRES INSTANCES

Le représentant de l'AEWA, M. Sergey Dereliev, présente un exposé détaillé sur les travaux effectués au titre de l'Accord, en se concentrant sur les questions à l'ordre du jour des trois prochaines réunions. Il s'agit notamment de l'état d'avancement des plans d'action et de gestion des espèces, des examens internationaux, du suivi des oiseaux d'eau et de l'élaboration de directives sur divers sujets, en particulier les technologies de production d'énergie renouvelable et les espèces migratrices ainsi que les prélèvements durables sur les populations d'oiseaux d'eau migrateurs.

Le représentant de BirdLife International, M. Willem Van den Bossche, présente les activités actuellement menées par son organisation et souligne que certaines d'entre elles feront l'objet d'exposés plus détaillés au cours de la réunion du Groupe d'experts, qui durera deux jours. Parmi les faits saillants, il décrit le travail accompli pour la mise en œuvre et la hiérarchisation des Plans d'action en faveur des espèces, le soutien apporté à l'Union européenne dans le cadre du processus d'examen de la directive « Oiseaux » et les résultats des projets mis en œuvre dans certains pays de l'UE pour recenser les zones d'habitat importantes pour les oiseaux marins.

Le représentant d'Euronatur, M. Stefan Ferger, présente les projets les plus importants effectués par Euronatur pour la conservation des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration de l'Adriatique. Les travaux ont commencé en 2006 en vue de faciliter la création de zones d'interdiction de chasse, d'améliorer les lois sur la chasse, de réduire la mise à mort illégale et de donner davantage de moyens à la société civile dans les pays des Balkans. Les principales activités concernent le suivi, l'organisation d'ateliers réunissant des parties prenantes, la communication et le renforcement des capacités.

La déléguée de l'Union européenne, Mme Marita Arvela, donne un aperçu des initiatives de l'UE les plus récentes en faveur de la conservation des oiseaux. Ces initiatives couvrent un large éventail d'activités : réalisation d'études, élaboration de directives, conduite d'examens, suivi de l'efficacité des politiques de l'UE et de leur mise en œuvre, etc. Mme Arvela souligne également les récents efforts visant à lutter contre le trafic d'espèces sauvages, notamment la mise à mort illégale d'oiseaux.

Les débats qui suivent cette série d'exposés portent essentiellement sur l'utilité de déterminer les populations qui sont prioritaires pour une action ciblée et de planifier la gestion, la multiplication des sources de conflits entre les technologies de production d'énergie renouvelable et les oiseaux, notamment les espèces migratrices, la nécessité d'instaurer la confiance et une coopération à long terme entre les autorités et les parties prenantes en vue d'améliorer la conservation des oiseaux au niveau local.

5. INFORMATIONS RECENTES SUR LE STATUT DE SAUVEGARDE DE CERTAINES ESPECES ET SUITES ENVISAGEABLES : 2^E PROJET DE PLAN D'ACTION POUR LE RETABLISSEMENT ET LA REINTRODUCTION DU BALBUZARD PECHEUR

Le Secrétariat rappelle que le Comité permanent a pris la décision de lancer l'élaboration d'un Plan d'action spécifique pour le rétablissement et la réintroduction du Balbuzard pêcheur lors de sa 33^e réunion (décembre 2013) suite aux conclusions d'un atelier international organisé en France pour examiner la problématique du rétablissement des espèces. Le Comité souligne à cette occasion que l'espèce a disparu d'au moins 15 pays européens et insiste sur le fait que le Balbuzard pêcheur est une espèce « emblématique » de la conservation du patrimoine naturel. L'an dernier, le Comité a évalué un premier projet de Plan d'action et demandé que le projet final définisse des mesures concrètes à mettre en œuvre au niveau régional (transfrontalier) et national.

Un deuxième projet a été élaboré cette année par M. Roy Dennis en vue de la réunion du Groupe d'experts. Le Secrétariat invite les participants à débattre de la nécessité de le soumettre au Comité permanent.

Le représentant de BirdLife International demande la parole afin de présenter quelques suggestions visant à améliorer le présent projet. D'après lui, le document a été sensiblement amélioré par rapport à la version précédente mais il ne fait pas encore suffisamment référence aux mesures à prendre. Ces mesures devraient être classées en fonction des résultats attendus à court, moyen et long terme. En outre, le projet final devrait mettre davantage l'accent sur les menaces, notamment la dégradation de l'habitat et les facteurs anthropiques, et proposer des mesures pour y remédier. Enfin, le projet de Plan d'action devrait être mis en conformité avec les normes internationales relatives aux plans d'action par espèce.

Plusieurs Parties mettent en évidence les liens qui existent entre des mesures de conservation efficaces et la gestion de l'habitat, notamment les forêts et les zones humides, voire les étangs de pêche. D'autres regrettent l'absence d'un chapitre consacré à la gestion des forêts et considèrent que la question de l'expansion naturelle du Balbuzard pêcheur n'a été prise en compte que partiellement. Concernant les menaces, les participants estiment que des facteurs de mortalité tels que la collision, l'électrocution et la mise à mort illégale devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi.

En ce qui concerne les actions proposées, le représentant de Malte note que la proposition de mesure visant à améliorer l'état de conservation des balbuzards migrateurs en renforçant la prévention des crimes contre la vie sauvage ne devrait pas s'appliquer exclusivement à Malte, où les incidents liés à la mise à mort de balbuzards sont relativement rares, mais à toutes les Parties de la région au sens large.

D'autres participants déclarent que la partie relative aux buts et objectifs du Plan d'action devrait être étoffée en prenant pour base des données scientifiques rigoureuses et incontestables. En outre, une analyse globale des menaces, notamment l'analyse scientifique des raisons pour lesquelles les populations ne se sont pas rétablies comme prévu dans certaines zones, permettrait de classer par ordre de priorité les zones à cibler et, vraisemblablement, d'augmenter le taux de réussite. Des informations sur les zones cibles devraient également figurer dans le projet final.

Concernant la réintroduction, certaines Parties affirment qu'il s'agit d'une question très importante tandis que d'autres soulignent sa nature controversée et suggèrent que cet instrument de conservation ne devrait pas être imposé. Certains pays ne seront pas en mesure de procéder à des réintroductions ; d'autres apprécieraient que le Plan d'action fournisse des informations et des analyses plus approfondies des zones où les réintroductions ont réussi.

En conclusion, le Groupe convient qu'il est prématuré de soumettre le présent projet de Plan d'action au Comité permanent à sa prochaine réunion. Le Groupe demande au Comité permanent de mettre en place un groupe restreint d'experts qui se réunira l'année prochaine au sein d'un groupe de travail visant à améliorer le projet actuel. L'un des délégués de la Suisse et les organisations non gouvernementales BirdLife International et Nos Oiseaux ont exprimé le souhait de faire partie de ce groupe de travail. D'autres Parties et observateurs auront la possibilité de faire part de leur intérêt à la prochaine réunion du Comité permanent.

6. ENJEUX ACTUELS ET OUTILS DISPONIBLES

Le représentant de FACE, M. Cy Griffin, fait un exposé sur les évolutions les plus récentes en matière de gestion adaptative de la chasse en Europe. Ce travail est effectué par l'intermédiaire du Groupe de spécialistes des captures d'oiseaux d'eau de Wetlands International, qui comprend des membres d'associations de chasse, des ONG spécialisées dans la conservation, des scientifiques et des chercheurs. L'objectif du Groupe de spécialistes est de favoriser la mise en place, au niveau local, d'un processus de conservation qui prend en compte la gestion du patrimoine naturel et les besoins en matière de loisirs. Des activités de suivi et d'évaluation des risques sont mises en œuvre pour améliorer l'adaptabilité du processus de gestion des prélèvements. M. Griffin présente les méthodes de travail employées ainsi que la structure de gouvernance, les mécanismes visant à assurer la pérennité du processus et les principaux résultats obtenus à ce jour.

Le débat qui suit l'exposé porte sur la qualité des données liées aux prélèvements et aux populations et la nécessité d'améliorer les méthodes de collecte de ces types de données. Le représentant de la FACE encourage les chasseurs à participer à la collecte des données et invite les autres parties prenantes à miser sur la coopération avec la communauté des chasseurs.

Mme Christina Ieronymidou, de BirdLife International, présente la Liste rouge européenne des oiseaux récemment publiée. Cette liste a été élaborée au terme de trois années d'étude et d'évaluation de 530 espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage en Europe. Ce travail a été réalisé grâce à un projet mis en œuvre par BirdLife International avec un financement de la Commission européenne. La Liste rouge comprend des fiches de synthèse sur la répartition géographique, la taille et les tendances des populations, l'habitat et l'écologie, les principales menaces, les mesures de conservation et l'état de la Liste rouge européenne (continent européen) de chacune des espèces évaluées. Mme Ieronymidou présente également les résultats principaux de la Liste rouge européenne des oiseaux et montre les améliorations et les dégradations constatées entre 2004 et 2015. La Liste Rouge fournit de plus amples informations sur les facteurs qui menacent les oiseaux d'Europe, et peut être utile pour la hiérarchisation des espèces qui seront ciblées par des plans d'action par espèce.

Les participants posent des questions sur l'impact que la Liste rouge européenne aura au niveau mondial et le présentateur explique comment ses effets changeront concrètement le statut de certains oiseaux dans la Liste rouge mondiale de l'UICN.

M. Gabriel Gargallo, coordonnateur, présente le Portail Euro Bird (EBP), un outil en ligne facilitant l'échange de données. Il s'agit d'un projet du Conseil pour le recensement des oiseaux d'Europe, qui a été élaboré grâce à un partenariat regroupant actuellement 29 institutions de 21 pays européens différents. Le portail est une base de données européenne qui utilise des données agrégées provenant de portails d'enregistrement d'oiseaux en service dans différents pays d'Europe. Il recueille et valorise les données fournies par des bénévoles par l'intermédiaire de plateformes de collecte de données en ligne au niveau local. M. Gargallo explique comment le système fonctionne et présente les modèles et les cartes générés par l'outil en question. Il présente également en détail les avantages d'une telle technologie et donne la liste de ses inconvénients potentiels, en expliquant comment ceux-ci peuvent être éliminés. Il insiste sur le fait que les données recueillies par le portail EBP n'ont pas pour but de remplacer le suivi traditionnel standard mais plutôt de le faciliter et de le compléter.

Le débat qui suit porte sur la nécessité de créer des modèles pour améliorer la qualité des données brutes, le traitement des erreurs que des observateurs non professionnels peuvent commettre en identifiant des espèces, les mécanismes en place pour la vérification des données; la coordination de tous les réseaux qui fournissent leurs propres données au portail EBP, et la complémentarité entre le système en ligne et le suivi standard.

7. MISE A MORT ILLEGALE D'OISEAUX : PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE TUNIS 2020 ET PROJET DE RECOMMANDATION

➤ Conclusions de la 2^e Réunion des Correspondants spéciaux sur la mise à mort illégale d'oiseaux

Le Secrétariat présente les conclusions de la 2^e Réunion des Correspondants spéciaux sur la mise à mort illégale d'oiseaux, qui a eu lieu en février 2015, à Madrid (Espagne). Mme d'Alessandro présente les conclusions du suivi des progrès effectués par les correspondants spéciaux, décrit en détail les progrès constants accomplis sur certaines questions et recense les problèmes qui subsistent. Elle explique également que les correspondants spéciaux ont finalisé deux documents principaux : l'analyse des facteurs de gravité, qui pourront servir de point de départ aux enquêteurs, aux procureurs et dans le système judiciaire, et permettre une évaluation comparable des crimes contre la vie sauvage dans toutes les Parties; et les principes en matière de fixation des peines, à savoir un ensemble de normes fondamentales pouvant s'adapter à différentes juridictions, qui devraient aider les juges à évaluer les infractions en vue de déterminer les peines à appliquer. Les deux documents sont à la base du projet de recommandation que le Groupe d'experts est invité à analyser en vue de son éventuelle soumission au Comité permanent.

➤ Informations récentes sur la mise en place de la *Task Force* pan-méditerranéenne sur la mise à mort illégale d'oiseaux

En l'absence de M. Fernando Spina, président du Conseil scientifique de la CMS, le Secrétariat fait brièvement le point sur la mise en place d'une *Task Force* pan-méditerranéenne sur la mise à mort illégale d'oiseaux, qui doit être créée par la CMS pour contribuer au Plan d'action de Tunis 2020.

Le Secrétariat communique des informations sur les conclusions des réunions d'un groupe de contact informel¹ sur la *Task Force*. Le groupe de contact a défini les principales tâches qui devraient faire partie du mandat de la *Task Force* et a approuvé certaines attributions liées au poste de coordonnateur de cette équipe. Ce dernier sera financé par la Commission européenne pendant les trois prochaines années. La CMS fera prochainement paraître une vacance de poste sur la plateforme de recrutement de l'ONU.

Le Secrétariat annonce également que les dates de la prochaine réunion des Correspondants spéciaux sur la mise à mort illégale d'oiseaux (19-20 avril 2016) ont été communiquées à la CMS en vue, si possible, de convoquer aussitôt après la première réunion de la *Task Force*.

➤ Présentation des conclusions de l'étude de BirdLife sur la mise à mort et la capture illégales d'oiseaux en Méditerranée

Mme Anne-Laure Brochet, de BirdLife International, présente le projet de conclusions de l'étude de BirdLife sur la mise à mort et la capture illégales d'oiseaux en Méditerranée. Mme Brochet explique le contexte de l'étude et présente en détail les pays qui ont été évalués et la méthodologie employée. Il s'agissait d'évaluer la législation nationale, de définir l'échelle, la portée et l'impact de la mise à mort d'oiseaux, et d'analyser les données existantes utilisées pour élaborer des estimations. Les résultats préliminaires ont été présentés fin août à l'occasion de la Bird Fair 2015 (Royaume-Uni), mais ils sont actuellement analysés pour obtenir davantage de précision. Avant de conclure, Mme Brochet demande que toutes les Parties coopèrent pour améliorer le rapport, notamment en ce qui concerne la vérification des données et la poursuite de leur collecte.

La présentation de l'étude suscite des critiques émanant notamment de certaines Parties qui contestent la fiabilité des chiffres et des données utilisées pour les estimations. Certains pays soulignent que le rapport estime illégales certaines des mesures appliquées par des États dans le cadre de régimes de dérogations légales. Un débat a lieu ensuite sur la durabilité des mises à mort, légales ou illégales, sans qu'aucune position commune ne soit trouvée sur la question.

Il apparaît important de trouver un accord sur la définition des mesures illégales et de limiter ce type de recherches aux infractions illégales.

¹ Composé de représentants de la CMS, de l'AEWA, du Protocole d'accord sur les rapaces, de la Convention de Berne, de l'Union européenne, de BirdLife International et de la FACE.

Mme Brochet explique que le rapport est réexaminé à la lumière des observations reçues de certains pays et assure que les dérogations ne seront pas prises en compte dans les chiffres présentés dans la version finale.

➤ **Propositions pour étayer le processus d'application des sanctions infligées pour des crimes contre la vie sauvage et Analyse des facteurs de gravité à utiliser pour évaluer les infractions et le projet de liste des facteurs de gravité normalisés/harmonisés**

M. Nicholas Crampton, consultant, fait un exposé détaillé du travail effectué pour élaborer d'un commun accord une liste de facteurs de gravité et de principes de détermination des peines. Il rappelle que le Plan d'action de Tunis 2020 constitue le cadre de référence de ce travail, et décrit en détail les changements et les modifications apportés pendant et après la 2^e réunion des Correspondants spéciaux afin de tenir compte des observations des Parties. S'agissant en particulier des facteurs de gravité, M. Crampton explique qu'il est avantageux d'élaborer une liste non prescriptive de facteurs qui peuvent être utilisés par tous les organismes des Parties contractantes pour évaluer la gravité d'un incident signalé ou donnant lieu à une enquête, d'une manière harmonisée. Les Parties contractantes pourront évidemment choisir le type de sanction appliquée avec une totale liberté.

S'agissant des principes en matière de fixation des peines, M. Crampton se concentre sur le rôle des autorités judiciaires et explique comment les principes proposés s'adaptent et cadrent avec le principe de l'indépendance judiciaire. Il a également soumis pour avis les projets de documents à deux juges internationaux qui les ont trouvés satisfaisants et les ont approuvés. Il conclut en soulignant que les deux documents sont une expérience novatrice dans le domaine juridique.

Au cours des débats qui suivent l'exposé, les Parties accueillent avec satisfaction les documents élaborés et félicitent le consultant de la grande qualité de son travail.

Le délégué de la Hongrie annonce que le Bureau du Procureur général et à la Cour suprême de son pays ont été contactés sur la possibilité d'organiser des formations pour les procureurs et les pouvoirs judiciaires. L'idée a été accueillie très favorablement mais il a été noté que les condamnations pour des infractions contre la vie sauvage sont rares en Hongrie et qu'il est donc difficile de trouver des précédents pouvant servir de références pour engager des poursuites dans de nouvelles affaires. En outre, le Procureur général a souligné que l'éventail des sanctions à appliquer sera de toute façon proportionné aux sanctions infligées pour d'autres crimes.

M. Crampton conseille à la Hongrie de prendre comme exemples à utiliser pour la formation des pays où le nombre de condamnations pour des crimes contre la vie sauvage est plus élevé, par exemple Chypre, Malte, le Royaume-Uni ou l'Espagne.

Le délégué de Malte annonce que son pays approuve sans réserve les documents d'information et le projet de recommandation, et indique que les autorités de son pays appliquent depuis de nombreux mois et de façon informelle les principes en matière de fixation des peines, et qu'elles ont déjà transposé dans le droit interne huit des onze facteurs de gravité.

Le délégué de l'Union européenne fait savoir que la Commission européenne remercie le consultant pour son travail et souligne que cette entreprise peut être considérée comme unique à ce jour en Europe.

Les délégués de la Suisse et des Pays-Bas se félicitent également des mesures prises en vue d'harmoniser davantage le processus de fixation des peines et de poursuites pénales.

Sur proposition conjointe de la Suisse et de la Hongrie, le facteur de gravité numéro 2 est ensuite légèrement modifié afin de tenir compte des préoccupations liées au rôle que l'individu victime de l'infraction aurait joué au niveau de la population, et donc de la gravité plus élevée de l'impact réel ou potentiel de sa mort.

➤ **Projet de recommandation sur les facteurs de gravité et les principes en matière de fixation des peines dans l'évaluation des infractions contre les oiseaux, et notamment la mise à mort, le piégeage et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages**

Le Secrétariat présente le projet de recommandation sur la base des documents examinés au titre du point précédent de l'ordre du jour. Les modifications proposées pour la liste des facteurs de gravité sont présentes dans l'annexe I au projet de recommandation. Ensuite, une discussion sur la nécessité d'appliquer des dérogations/exceptions conformément aux normes internationales débouche sur une légère modification tenant compte des préoccupations exprimées. Le Groupe décide de soumettre le projet de recommandation modifié au Comité permanent pour adoption éventuelle.

➤ **2^e projet de document méthodologique pour l'identification des points noirs de la mise à mort illégale d'oiseaux**

M. Willem Van den Bossche présente le 2^e projet de document méthodologique pour l'identification des points noirs de la mise à mort illégale d'oiseaux, en soulignant que ce travail, qui a été demandé par les Correspondants spéciaux, est un moyen de classer par ordre de priorité les mesures à prendre dans les zones géographiques clés et donc de réduire leurs coûts et d'augmenter leur efficacité. Un premier projet avait été diffusé l'an dernier. Le deuxième, qui est le projet final, a été examiné par les Correspondants spéciaux à leur deuxième réunion, tenue en février 2015. Depuis, aucune des Parties n'a présenté d'observations ou de propositions supplémentaires concernant les amendements. M. Van den Bossche souligne la pertinence du document méthodologique, notamment au regard des résultats de l'examen effectué par BirdLife sur la mise à mort illégale d'oiseaux.

Les participants conviennent de présenter le document méthodologique au Comité permanent pour information, et invitent les Parties à le porter à l'attention des praticiens et des représentants désignés pour participer à la *Task Force* pan-méditerranéenne sur la mise à mort illégale d'oiseaux, créée sous l'égide de la CMS.

8. SUIVI DES PLAINTES RELATIVES A LA CONSERVATION DES OISEAUX EN EUROPE

Le Secrétariat rappelle que toutes les Parties et plaignants concernés par ce point de l'ordre du jour ont soumis des mises à jour par écrit sur leurs dossiers respectifs.

➤ **2004/2: Bulgarie: éoliennes à Balchik et à Kaliakra - Via Pontica**

[T-PVS/Files (2015) 22 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files (2015) 35 - Rapport de l'ONG]

[T-PVS/Files (2015) 28 – Rapport de l'UE]

Le délégué de la Bulgarie résume le rapport national sur la suite donnée à cette plainte et met en avant les améliorations récentes de la législation nationale, notamment en ce qui concerne l'EIE obligatoire, l'adoption d'une approche stratégique visant le développement de l'énergie éolienne ainsi que la mise en place d'une interdiction de construire des éoliennes sur 26 sites Natura 2000.

Il souligne également que les autorités ont commencé à réexaminer un nombre considérable d'autorisations déjà délivrées pour réaliser des projets à Kaliakra, dans la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Il reconnaît en outre que le suivi ciblé de l'impact des éoliennes n'a pas été fait, ainsi que la délocalisation des parcs éoliens les plus dangereux dans le pays. Le délégué évoque ensuite l'affaire en instance devant la Cour de justice européenne et indique que l'avis de l'avocat général confirme pleinement les accusations de la Commission européenne contre la Bulgarie. Toutefois, la Cour n'a pas encore rendu son arrêt.

Enfin, le délégué de la Bulgarie reconnaît que son pays n'a pas répondu à la demande du Comité permanent qui l'invitait à élaborer un Plan d'action pour mettre en œuvre la recommandation concernée, mais souligne que plusieurs mesures recommandées ont été mises en œuvre au cours des dernières années.

La représentante du plaignant, BirdLife Bulgarie, donne un aperçu approfondi de l'affaire en instance depuis 2004, présente la situation de chaque parc éolien situé sur le littoral nord-est de la

Bulgarie, et insiste tout particulièrement sur la situation des parcs éoliens à Kaliakra. Elle se félicite des mesures prises par les autorités pour traiter la question, mais déplore que ces mesures ne prennent pas en compte de manière exhaustive les préoccupations du Comité permanent. Par ailleurs, leur mise en œuvre a été retardée au point que les résultats escomptés n'ont pas été atteints. La représentante de BirdLife Bulgarie présente ensuite une analyse de chacune des 10 recommandations formulées par le Comité permanent et décrit en détail les mesures prises pour s'y conformer ainsi que l'évaluation de leur impact. Malheureusement, les conclusions de cette évaluation ne sont pas positives. Elle regrette par ailleurs le manque de moyens pour réaliser une enquête approfondie sur l'ampleur des impacts potentiels sur les oiseaux dans la région côtière de Dobroudja, malgré la disponibilité de données brutes recueillies en 2015 au cours du suivi des parcs d'éoliennes opérationnelles effectué par BirdLife Bulgarie.

Elle conclut en donnant la liste des demandes adressées au Comité permanent, notamment la publication d'un avis sur le respect de la Recommandation n° 130 (2007) par la Bulgarie et l'aide de la Convention pour la préparation de l'évaluation de l'impact global.

Au cours du débat sur cette affaire, plusieurs Parties constatent sa complexité et conviennent qu'une analyse approfondie et indépendante des données disponibles pourrait faire avancer le règlement du litige.

Certaines Parties notent également un manque de cohérence possible des politiques énergétiques au niveau de l'UE, qui incitent vivement les pays à investir dans l'énergie verte pour lutter contre le changement climatique sans procéder à une évaluation régionale appropriée de l'impact que les projets retenus pourraient avoir sur la biodiversité.

Le Secrétariat rappelle que le nombre de plaintes liées aux projets énergétiques implantés dans ou à proximité de sites protégés est en augmentation et invite les Parties à consacrer plus d'attention à la phase de planification, notamment en réalisant des EIE de meilleure qualité, et à tenir compte des nombreux documents d'orientation qui ont été établis dans le cadre de l'UE, de la Convention de Berne ou de l'AEWA sur ces questions.

Le Groupe décide de faire part au Comité permanent de ses vives inquiétudes concernant la conservation des oiseaux (espèces reproductrices et migratrices) dans la région et souligne que cette affaire concerne toutes les Parties, étant donné que les éoliennes prévues, ainsi que celles qui existent déjà, ont une incidence également sur les oiseaux migrateurs ou les mettent en danger. La Bulgarie est invitée à effectuer une évaluation exhaustive, indépendante et de qualité de l'impact des parcs éoliens dans la région, sur la base des données existantes. Le Comité permanent pourrait fournir des avis concernant les consultants ou les entités qui seront chargés de cette tâche.

➤ **2012/7: allégations de mise à mort illégale d'oiseaux à Malte**

[T-PVS/Files (2015) 9 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files (2015) 15 – Rapport d'ONG]

Le délégué de Malte fait un exposé très détaillé des changements les plus importants qui ont été apportés dans les domaines du droit, de l'application de la loi et de la communication depuis le dépôt de la plainte contre son pays, il y a trois ans.

Il indique que Malte a déployé beaucoup d'efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action de Tunis, en s'employant à renforcer le cadre législatif, en facilitant l'application des mesures de prévention des infractions commises contre les oiseaux et l'exécution des poursuites contre leurs auteurs, en renforçant l'efficacité du système judiciaire et en faisant évoluer les comportements culturels par des activités de sensibilisation. Ce dernier point est en fait l'objectif ultime de la stratégie gouvernementale en matière d'infractions commises contre les oiseaux. Les autorités ont mis en place un corpus législatif solide et complet qui a multiplié par dix en trois ans le montant minimum de l'amende infligée pour des infractions particulièrement graves et prévu une peine d'emprisonnement automatique minimum de 12 mois pour les auteurs condamnés dans des cas spécifiques. Des lois sur la chasse ont été incorporées dans la législation sur l'environnement; certaines sanctions ont été rendues obligatoires et ne sont plus soumises à la discrétion du juge, et les affaires font désormais l'objet de rapports obligatoires et systématiques. Des amendes « immédiates » ont été infligées pour certaines infractions administratives mineures afin de ne pas créer pour les tribunaux une charge supplémentaire qui pourrait retarder leurs décisions dans des affaires plus importantes. Le nombre de fonctionnaires de

police affectés à des patrouilles sur le terrain pendant la période de dérogation fixée pour la chasse de printemps est passé de 61 en 2012 à plus de 80 en 2014-2015. Les fonctionnaires reçoivent une formation spécialisée et utilisent différentes techniques de surveillance, notamment la localisation au moyen d'un système d'information géographique. Un système de déclaration de prélèvement de gibier a été mis en place pour améliorer le contrôle des limites des prélèvements autorisés. Le taux de condamnation a sensiblement augmenté, même si le nombre d'infractions graves divulgué au cours de la période de dérogation fixée pour la chasse de printemps a diminué en raison des contrôles et de l'efficacité des mesures dissuasives mises en place. Ces excellents résultats sont également salués par des ONG spécialisées dans la conservation, notamment BirdLife Malte, le CABS (Comité contre le massacre des oiseaux) et des chercheurs travaillant à Malte.

En l'absence d'un représentant de BirdLife Malte, M. Van den Bossche présente le rapport de l'ONG. BirdLife Malte se félicite des résultats obtenus par les autorités et qui ont donné suite à la plainte déposée, notamment une réduction des illégalités. Pourtant, le plaignant est préoccupé par l'utilisation de dérogations à la directive « Oiseaux » accordée pour la chasse de printemps et le piégeage d'automne. BirdLife Malte estime en effet que la période de chasse automnale de la caille est une alternative appropriée à la période de chasse printanière, comme l'a montré une étude commandée par les autorités à l'automne 2014. Elle demande aux autorités de réexaminer la question de l'ouverture d'une période de chasse printanière de la Tourterelle des bois compte tenu des résultats de l'évaluation effectuée dans le cadre de la Liste rouge européenne des oiseaux, qui classe la Tourterelle des bois comme espèce vulnérable. En outre, l'ONG s'interroge sur l'efficacité des contrôles des tableaux de chasse.

Il a déjà été indiqué au Bureau que l'ONG BirdLife Malte est préoccupée par l'impact que la suppression de l'heure limite de chasse, fixée à 15 heures, pourrait avoir sur la protection des oiseaux.

Enfin, BirdLife Malte dénonce à nouveau la réintroduction d'une période de piégeage pour le Pluvier doré, la Grive musicienne et sept espèces de pinsons en 2014, au moyen d'une dérogation. L'ONG rappelle que la question est maintenant traitée par la Commission européenne dans le cadre d'une procédure d'infraction.

Les Parties réagissent à ces deux exposés et considèrent que les résultats obtenus par Malte dans une période de temps aussi limitée sont proportionnels aux efforts déployés par les autorités pour s'acquitter de leur tâche et méritent d'être salués. Les Parties apprécient la façon dont les autorités ont traité la plainte et les félicitent de l'approche à long terme mise en œuvre pour lutter contre la mise à mort illégale d'oiseaux, et des résultats importants déjà enregistrés. Les Parties notent également que la question de la dérogation relative au piégeage est évaluée par la Commission européenne et n'entre pas dans le champ d'application de la présente plainte.

Le délégué de Malte souhaite revenir sur la question de l'heure limite de chasse et explique que les résultats encourageants enregistrés à ce jour, ainsi que l'absence d'incidents, rend cette heure limite, fixée à 15 heures, inutile. Les autorités préfèrent éviter de proposer des restrictions injustifiées qui pourraient compromettre le climat de confiance et de bonne coopération avec la communauté des chasseurs. La situation continuera de toute façon d'être surveillée et le gouvernement est prêt à revoir sa position si elle se dégrade. Concernant le piégeage des pinsons, le délégué de Malte reconnaît que la question est examinée par la Commission européenne et que son pays attend avec impatience les conclusions de celle-ci. S'agissant de la dérogation relative à la chasse printanière de la Tourterelle des bois et de la caille, le délégué de Malte rappelle que cette dérogation fait l'objet d'une procédure d'infraction engagée par l'Union européenne en 2006. Cette procédure a débouché sur un arrêt rendu en 2009 par la Cour de justice de l'Union européenne, qui reconnaît le droit de Malte de déroger conformément aux dispositions pertinentes du droit communautaire. L'affaire a fait l'objet d'un référendum abrogatif national qui a eu lieu en avril 2015. La majorité de la population maltaise a voté en faveur du maintien de cette dérogation. Se félicitant des efforts mis en œuvre par les autorités maltaises pour assurer la bonne application de cette dérogation, la Commission européenne a mis officiellement un terme à la procédure d'infraction en mai 2015. Néanmoins les autorités maltaises sont informées que l'état de conservation de la Tourterelle des bois a fait l'objet d'une mise à jour, et sont prêtes à l'examiner durant le processus de décision concernant cette dérogation.

Le Groupe fait part de sa satisfaction au Bureau concernant ce dossier et lui laisse la décision finale quant à la plainte déposée.

➤ **2014/3: allégations de mise à mort intentionnelle d'oiseaux en Serbie**

[T-PVS/Files (2015) 14 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files (2014) 29 – Rapport du plaignant]

Le délégué de la Serbie résume le rapport national qui donne des informations sur la suite donnée ces dernières années aux plaintes liées à la mort par empoisonnement d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux protégées (y compris neuf spécimens de Pygargues à queue blanche, l'an dernier).

Les autorités ont organisé une réunion de parties prenantes en vue d'examiner toutes les questions liées à la plainte et à la mise en œuvre du Plan d'action de Tunis. Parmi les mesures prises, les autorités ont mené une analyse toxicologique sur les oiseaux trouvés morts en 2014 et confirmé que les décès ont été causés par le carbofurane. Dès qu'ils ont été identifiés, les délinquants présumés ont été présentés au Parquet en avril de cette année. Cependant, les autorités sont confrontées à des difficultés pour mettre pleinement en application une stratégie globale contre la mise à mort illégale d'oiseaux. Il s'agit du manque de ressources humaines spécifiquement formées (à tous les niveaux de la chaîne d'application de la loi), du manque de ressources financières, de la nécessité d'améliorer la communication et la coopération entre tous les organismes compétents et les parties prenantes, et un *iter* judiciaire très long qui ralentit considérablement le processus de décision. Le délégué explique comment ces problèmes commencent à être traités et présente quelques-unes des affaires qui ont été ou sont actuellement jugées devant des juridictions nationales. Il note également le soutien d'initiatives prises par des ONG dans ce domaine. Il donne des informations sur une campagne qui sera lancée par WWF Serbie pour un emploi responsable des pesticides, et qui fait suite aux dispositions légales visant à interdire l'utilisation du carbofurane. Le délégué mentionne une autre initiative intéressante concernant une campagne en faveur de la conservation des tourterelles des bois.

Le débat est bref en raison de l'absence du plaignant et d'un rapport actualisé. Certaines Parties suggèrent que la Serbie s'inspire des expériences d'autres pays ayant déjà travaillé sur une approche à long terme visant à lutter contre la mise à mort illégale d'oiseaux. Le délégué de la Hongrie annonce qu'un nouveau projet LIFE + (un prolongement de l'actuel projet LIFE ° Helicon) - si l'UE approuve son financement, doit être également exécuté dans le nord de la Serbie.

Le Groupe décide de transmettre la plainte au Bureau pour la suite qu'il convient de lui donner.

➤ **Recommandation n° 96 (2002) relative à la sauvegarde des habitats naturels et de la vie sauvage, en particulier les oiseaux, dans le cadre du boisement des zones de faible altitude en Islande**

Le Secrétariat présente un bref résumé de la suite donnée à cette recommandation, expliquant que la Convention aurait dû effectuer cette année une visite (consultative) dans le cadre de la Procédure d'évaluation de la mise en œuvre (IRP) de l'AEWA dans le pays et faire rapport à ce sujet au Comité permanent. Des concertations avec les autorités concernant le mandat et des dates éventuelles ont eu lieu en septembre, et il a finalement été décidé que la visite serait reportée à l'année prochaine. Le Secrétariat annonce, par conséquent, que la question ne sera pas à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité permanent. Cependant, conformément à la décision de l'an dernier, les autorités devront faire rapport en 2016 à la 36^e réunion, même si la visite n'a pas lieu.

Le Groupe examine brièvement la question et décide de demander au Comité permanent d'inviter les autorités islandaises à faciliter l'organisation de la visite effectuée dans le cadre de l'IRP au printemps de l'année prochaine.

9. PROCHAINES ETAPES AVANT LA REUNION DU COMITE PERMANENT

Le Secrétariat explique les démarches engagées pour préparer la prochaine réunion du Comité en se concentrant sur les délais et la procédure correspondants.

10. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Annexe 1



**Convention de Berne – Groupe d’experts
de la conservation des oiseaux**

12-13 octobre 2015
Palais de l'Europe, Strasbourg

ORDRE DU JOUR

**PREMIERE JOURNEE :- LUNDI 12 OCTOBRE 2015
9H 30 – 17H 30**

9h 30 – 11h 00

1. OUVERTURE DE LA REUNION PAR LE PRESIDENT

M. Rastislav Rybanic, Président du Groupe d'experts

2. ADOPTION DU PROJET D’ORDRE DU JOUR

3. PRESENTATION DE LA REUNION

Mme Ivana d’Alessandro, Secrétaire de la Convention de Berne

**4. INFORMATIONS RECENTES SUR LES ACTIVITES ET LES PRIORITES RELATIVES A LA
CONSERVATION DES OISEAUX DANS D’AUTRES INSTANCES**

NB. L’UE interviendra dans l’après-midi

➤ **AEWA**

M. Sergueï Dereliev, Administrateur technique, AEWA

Questions et réponses

➤ **BirdLife International**

M. Willem van den Bossche, Administrateur, European Nature Conservation, BirdLife International

Questions et réponses

➤ **Euronatur**

M. Stefan Ferger, chef de projet, Euronatur

Questions et réponses

Débat

**5. INFORMATIONS RECENTES SUR LE STATUT DE SAUVEGARDE DE CERTAINES ESPECES ET
SUITES ENVISAGEABLES**

- **Deuxième projet de Plan d'action sur le rétablissement et/ou la réintroduction du balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) – Projet de recommandation**

*Débat**Pause-café*

11h 00 – 12h 30

6. ENJEUX ACTUELS ET OUTILS DISPONIBLES

- **Faits nouveaux en matière de gestion adaptative des prélèvements en Europe**
M. Cy Griffin, Director of Conservation, FACE

Questions et réponses

- **Liste rouge européenne des oiseaux, implications pour les plans d'action par espèce et prochaines étapes**

*Mme Christina Ieronymidou, BirdLife International**Questions et réponses*

- **Portail Euro Bird (EBP) : un outil en ligne facilitant l'échange de données**
M. Gabriel Gargallo, coordinateur du projet EBP

*Questions et réponses**Débat*

12h 30 – 14h 00 - DEJEUNER

14h 00 – 16h 00

SUITE: INFORMATIONS RECENTES SUR LES ACTIVITES ET LES PRIORITES RELATIVES A LA CONSERVATION DES OISEAUX DANS D'AUTRES INSTANCES

- **Initiatives de l'UE les plus récentes en faveur de la conservation des oiseaux**
Mme Marita Arvela, Commission européenne, DG ENV

*Questions et réponses***7. MISE A MORT ILLEGALE D'OISEAUX : PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE TUNIS 2020 ET DES PROJETS DE RECOMMANDATIONS**

- **Conclusions de la 2e réunion des Correspondants spéciaux sur la mise à mort illégale d'oiseaux**

Mme Ivana d'Alessandro, Secrétaire de la Convention de Berne

- **Faits nouveaux sur la mise en place de la Task Force Pan-méditerranéenne sur la mise à mort illégale d'oiseaux**

*Mme Ivana d'Alessandro, Secrétaire de la Convention de Berne**Débat*

- **Présentation des conclusions de l'examen effectué par BirdLife de la mise à mort et de la capture d'oiseaux en Méditerranée**

*Mme Anne-Laure Brochet, BirdLife International**Débat**Pause*

16h 00 – 17h 30

- **Propositions pour étayer le processus d'application des sanctions infligées pour des crimes contre la vie sauvage**

M. Nicholas Crampton

Débat sur la diffusion future des principes en matière de fixation des peines

- **Analyse des facteurs de gravité à utiliser pour évaluer les infractions et projet de liste des facteurs de gravité normalisés/harmonisés**

M. Nicholas Crampton

- **Projet de Recommandation sur les facteurs de gravité et les principes en matière de fixation des peines dans l'évaluation des infractions commises contre les oiseaux, en particulier la mise à mort, le piégeage et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages**

Mme Ivana d'Alessandro, Secrétaire de la Convention de Berne

Discussion sur les propositions visant à assurer l'exécution du projet de recommandation au niveau national

DEUXIEME JOURNEE : MARDI 13 OCTOBRE 2015

9H 30 – 12H 30

Suite des travaux non finalisés

- **2e projet de document méthodologique sur l'identification des points noirs de la mise à mort illégale d'oiseaux**

M. Willem Van den Bossche, BirdLife International

Discussion sur le modèle de présentation du document au Comité permanent

8. SUIVI DES PLAINTES QUI CONCERNENT LA CONSERVATION DES OISEAUX EN EUROPE

- **2004/2: Bulgarie: éoliennes à Balchik et à Kaliakra - Via Pontica**

[T-PVS/Files (2015) 22 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files (2015) 35 – Rapport de l'ONG]

[T-PVS/Files (2015) 28 – Rapport de l'EU]

- **2012/7: allégations de mise à mort illégale d'oiseaux à Malte**

[T-PVS/Files (2015) 9 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files (2015) 15 – Rapport de l'ONG]

Pause café

- **2014/3: allégations de mise à mort intentionnelle en Serbie**

[T-PVS/Files (2015) 14 – Rapport du gouvernement]

[T-PVS/Files (2014) 29 – Rapport du plaignant]

- **Recommandation n° 96 (2002) relative à la sauvegarde des habitats naturels et de la vie sauvage, en particulier les oiseaux, dans le cadre du boisement des zones de faible altitude en Islande**

9. PROCHAINES ETAPES AVANT LA REUNION DU COMITE PERMANENT

10. QUESTIONS DIVERSES

Annexe 2**LIST OF PARTICIPANTS /**

I. CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES**AUSTRIA / AUTRICHE**

Ms Susanne STADLER, Land Salzburg, Natur- und Umweltschutz, Gewerbe, Referat 5/06: Naturschutzgrundlagen und Sachverständigendienst, Michael-Pacher-Straße 36, A-5020 SALZBURG
Tel: + 43 662 8042-5534. E-mail: susanne.stadler@salzburg.gv.at or natur-fachdienst@salzburg.gv.at

BULGARIA / BULGARIE

Mr Valeri GEORGIEV, Head of Biodiversity Division, National Nature Protection Directorate, Ministry of Environment and Water, 22, Maria Luisa Blvd, 1000 SOFIA.
Tel: +359 2 940 6151. Fax: +359 2 988 5913. E-mail: VTsGeorgiev@moew.government.bg

CROATIA / CROATIE

Ms Vlatka DUMBOVIĆ MAZAL, M.Sc.(Biol.), Head of the Vertebrates Section, State Institute for Nature Protection, Radnička cesta 80/7, HR-10000 ZAGREB.
Tel/Fax: +385 (0)1 5502 946. E-mail: vlatka.dumbovic@dzzp.hr

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Ms Marita ARVELA, Policy officer, European Commission, Directorate-General for Environment, Unit B3: Nature, Avenue de Beaulieu 5, office BU 5 06/124, B-1049 BRUSSELS.
Tel : +32 2 2988386. E-mail : marita.arvela@ec.europa.eu

FRANCE / FRANCE

Mr Jacques BAZ, Chargé de mission avifaune, Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), Tour Séquoia- Place Carpeaux, 92055 LA DEFENSE Cedex
Tel : +33 140 81 31 89. Fax : +33 140 81 75 33. E-mail : jacques.baz@developpement-durable.gouv.fr

HUNGARY / HONGRIE

Mr András SCHMIDT, Deputy Head of Department for Nature Conservation, Ministry of Agriculture, Department for Nature Conservation, Kossuth tér 11., H-1055 BUDAPEST.
Tel: + 36 (06-1) 795-2399. E-mail: andras.schmidt@fm.gov.hu

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG

Ms Nora ELVINGER, Attachée de Gouvernement, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'Environnement, 4, place de l'Europe . L-2918 LUXEMBOURG.
Tel : +352 247-86822. Fax : +352 400 410. E-mail : nora.elvinger@mev.etat.lu

MALTA / MALTE

Mr Sergei GOLOVKIN, Head of Wild Birds Regulation Unit, Parliamentary Secretariat - MSDEC - Head Office, Ministry for Sustainable Development, the Environment and Climate Change, Casa Leone, St VENERA, Malta
Tel: +356 23886214. Email: sergei.a.golovkin@gov.mt.

MONACO / MONACO

[Apologised for absence / Excusé]

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Wilmar REMMELTS, Ministry of Economic Affairs, Department of Nature and Biodiversity, Bezuidenhoutseweg 73, 2594 AC DEN HAAG
Tel: °... Fax: ... E-mail: w.j.remmelts@minez.nl

Mr Marc van ROOMEN, Sovon, Dutch Centre for Field Ornithology, PO Box 6521, NL-6503 GA NIJMEGEN
Tel: +31 247410443. E-mail: marc.vanroomen@sovon.nl

NORWAY / NORVÈGE

Mr Nils Kristian GRØNVIK, Principal Advisor, Norwegian Environment Agency, P.O. Box 5672 Sluppen, NO-7485 TRONDHEIM.
Tel: +47 73 58 05 00. E-mail: nils.kristian.gronvik@miljodir.no

SERBIA / SERBIE

Mr Slobodan PUZOVIĆ, Provincial secretary, Provincial secretariat for urban planning, construction and environmental protection, Provincial Gouvrement, Authonomous province of Vojvodina, NOVI SAD.
Tel: +381214874719. Fax: +381 21456238. E-mail: ekolog@vojvodina.gov.rs or Slobodan.puzovic@vojvodina.gov.rs

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUIE

Mr Rastislav RYBANIČ, Director General, Division of Nature Protection and Landscape Development, Ministry of the Environment, Námestie L. Stura 1, SK-812 35 BRATISLAVA
Tel : +421 2 5956 2160. E-mail: Rastislav.rybanic@enviro.gov.sk

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Reto SPAAR, Responsable de la section « Conservation des oiseaux », Coordinateur du Programme « Conservation des oiseaux en Suisse », Station ornithologique suisse, Seerose 1, CH-6204 SEMPACH
Tél +41 462 97 00. E-mail : reto.spaar@vogelwarte.ch

Mr Raffael AYÉ, Coordination programme de conservation des espèces, Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz, Wiedingstr. 78, Case postale, CH-8036 ZURICH.
Tél: +41 (0)44 457 70 20. E-mail : raffael.aye@birdlife.ch

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / L’« EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »

Mr Branko MICEVSKI, dr. biological science, Dpt. for animal taxonomy and ecology, Institute of Biology, Faculty of Natural Sciences, Saints Cyril and Methodius University, Arhimedova -3, Gazi Baba, P.box.162, MK-1000 SKOPJE.
Tel: +389 2 3249 614; +389 22 432 071; + 389 22 400 276. Fax: +389 2 2435 544. E-mail: brankom@ukim.edu.mk

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

[Apologised for absence / Excusé]

II. OBERSERVERS / OBSERVATEURS

Secretariat of the Agreement on the Conservation of African-Eurasian Waterbird (UNEP/AEWA) / Secrétariat de l’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrants d’Afrique-Eurasie (UNEP/AEWA)

Mr Sergey DERELIEV, Technical Officer, UNEP/AEWA Secretariat, African-Eurasian Waterbird Agreement, UN Campus, Platz der Vereinten Nationen 1, D-53113 BONN, Germany
Tel.: +49-228-815-2415. Fax: +49-228-815-2450. E-mail: sdereliev@unep.de. Web: www.unep-awa.org

BirdLife International / BirdLife International

Mr Willem VAN DEN BOSSCHE, Conservation Officer, BirdLife Europe, Avenue de la Toison d'or 67, 1060 BRUSSELS / Belgium.

Tel : +32 2 541 07 82. Fax: +32 02 230 38 02. E-mail : willem.vandenbossche@birdlife.org

Federation of Associations for hunting and conservation of the EU (FACE)

Mr Filippo SEGATO, FACE Secretary-General, FACE - Federation of Associations for Hunting and Conservation of the EU, Rue F. Pelletier 82, B-1030 BRUSSELS, Belgium.

Tel: ... E-mail: filippo.segato@face.eu

International Association for Falconry and Conservation of Birds of Prey / Association Internationale de la Fauconnerie et de la Conservation des Oiseaux de Proies

Mr Gary TIMBRELL, Executive Director, Association Internationale de la Fauconnerie et de la Conservation des Oiseaux de Proie, rue F. Pelletier 82, B-1030 BRUSSELS, Belgium.

Tel : +353 87 1330922. E-mail: timbrell@iaf.org . website : www.iaf.org

Ms Patrizia CIMBERIO, IAF Advisory Committee, Via Pertini 36, I-20090 SEGRATE (MI), Italy.

Tel: +39 338 8469696. E-mail: cimberio@iaf.org

Nos Oiseaux

Mr Olivier BIBER, International Biodiversity Policy Advisor, Gruner AG, Sägerstrasse 73, CH-3098 KÖNIZ, Switzerland.

Tel: +41 31 917 20 89. Fax: +41 31 917 20 21. E-mail: olivier.biber@gruner.ch. Website : www.gruner.ch

III. MODERATORS – SPEAKERS / MODERATEURS - INTERVENANTS

Ms Anne-Laure BROCHET, Research Officer – Mediterranean illegal killing project, BirdLife International, [Wellbrook Court, Girton Road, CAMBRIDGE CB3 0NA, United Kingdom], 26 rue du Midi, 21000 DIJON, France.

Tel: +44 (0)1223 279821. Fax: +44 (0)1223 277200. E-mail: anne-laure.brochet@birdlife.org

Mr Nicholas CRAMPTON, Retired U K Crown Prosecution Service Lawyer, Stagsden, Swaffham Road, Mundford, NORFOLK, IP26 5HR, United Kingdom.

Tel: +44 1842878492. Fax: +44 1842879556. E-mail : npdc@btinternet.com

Mr Stefan FERGER, Project Management, EuroNatur Stiftung, Konstanzer Str. 22, D-78315 RADOLFZELL, Germany.

Tel: +49 (0) 7732-9272-21. Fax: +49 (0) 7732-9272-22. E-Mail: stefan.ferger@euronatur.org .

Mr Gabriel GARGALLO, Director, Catalan Ornithological Institute, Museu de Ciències Naturals de Barcelona, E-08003 BARCELONA, Spain

Tel: +34 680560184. E-mail: anella@ornitologia.org

Mr Cy GRIFFIN, Director of Conservation, FACE - Federation of Associations for Hunting and Conservation of the EU, Rue F. Pelletier 82, B-1030 BRUSSELS, Belgium

Tel: +32 (0) 2 732 6900. Fax: +32 (0) 2 732 7072. E-mail: cy.griffin@face.eu. Website: www.face.eu

Ms Irina Nikolaeva MATEEVA KOSTADINOVA, EU Policy Officer, BSPB\BirdLife Bulgaria, Yavorov Complex bl è1, ent.4, ap 1, 1111 SOFIA, Bulgaria

Tel: +359 878 599360. E-mail: irina.kostadinova@bspb.org

Dr Christina IERONYMIDOU, BirdLife International, 1, Wellbrook Court, Girton Road, CAMBRIDGE CB3 0NA, United Kingdom.

Tel: +44 (0)1223 279860. Fax: +44 (0)1223 277200. E-mail: christina.ieronymidou@birdlife.org

Mr Fernando SPINA, Chair of the CMS Scientific Council, Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA), Sede amministrativa ex-INFS, Via Ca' Fornacetta, 9, I-40064 OZZANO EMILIA, Bologna, Italy.

Tel: +39 051 6512214. Fax: +39 051 796628. E-mail: fernando.spina@isprambiente.it

[Apologised for absence / Excusé]

Mr Willem VAN DEN BOSSCHE, Conservation Officer, BirdLife Europe

IV. SECRETARIAT / SECRETARIAT

**Directorate of Democratic Governance / Direction de la Gouvernance démocratique
F-67075 STRASBOURG CEDEX, France**

Tel: +33 388 41 20 00. Fax: +33 388 41 37 51

Ms Ivana d'ALESSANDRO, Head of the Biodiversity Unit, Secretary of the Bern Convention / Cheffe de l'Unité de la Biodiversité, Secrétaire de la Convention de Berne, Biodiversity Unit / Unité de la Biodiversité

Tel: +33 390 2151 51. Fax: +33 388 41 37 51. E-mail: ivana.dalessandro@coe.int

Ms Christina BAGLAI, Administrative Assistant / Assistante administrative, Biodiversity Unit / Unité de la Biodiversité

Tel: +33 390 41 59 37. Fax: +33 388 41 37 51. E-mail: christina.baglai@coe.int

Ms Véronique de CUSSAC, Administrative Assistant / Assistante administrative, Biodiversity Unit / Unité de la Biodiversité

Tel: +33 388 41 34 76. Fax: +33 388 41 37 51. E-mail: veronique.decussac@coe.int